Vallons-de-l'Erdre

Commune déléguée de Saint-Mars-la-Jaille
Département de Loire-Atlantique

Plan local d'urbanisme

ANNEXES DU PLU
Droit de préemption urbain (DPU)

Délibération de prescription de la révision du PLU : 13/06/2016
Délibération reprise et poursuite de la procédure de révision du PLU par la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre : 23/01/2018
Débat du PADD : 13/02/2018
Document arrêté en Conseil Municipal : 27/03/2019
Document approuvé en Conseil Municipal : 12/12/2019

Echelle : 1/10 000ème

GIE Territoire+ - Conseil auprès des collectivités territoriales en urbanisme réglementaire et pré-opérationnel
Siège social : 15 avenue du Professeur Jean Rouxel 44470 Carquefou
contact@territoire-plus.fr / www.territoire-plus.fr / 06 49 34 36 88 / 06 61 47 81 33

territoire+

Périmètre à l'intérieur duquel s'applique le droit de préemption urbain
Limite de zone

Source : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2013